

**62^E COMMISSION PERMANENTE DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE
BIENNUM 2009-2010**

PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Appel à projets de recherche scientifique et technologique

Orientations générales.

La recherche scientifique et technologique est un des volets privilégiés de la coopération franco-québécoise soutenue par la *Commission permanente de coopération franco – québécoise* (CPCFQ). Elle tend à assurer le rayonnement scientifique et technologique des deux sociétés. Elle s'enrichit d'échanges et de collaborations entre chercheurs, étudiants, professionnels d'universités et de centres de recherche en France et au Québec.

La CPCFQ est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation biennale d'activités de coopération, en fonction des priorités définies par les gouvernements français et québécois. Ceux-ci veulent encourager de nouveaux projets dont les caractéristiques nécessitent la coopération entre les équipes partenaires. Le soutien est un financement d'appoint accordé pour favoriser cette coopération et il ne doit pas se substituer au soutien à la recherche elle-même qui doit être assuré par les moyens propres des équipes partenaires ou par d'autres sources.

Le programme Samuel-De Champlain soutient la mobilité internationale de chercheurs et d'étudiants participant à des projets de recherche franco-québécois.

Secteurs prioritaires.

La CPCFQ a identifié les cinq thèmes prioritaires suivants pour les projets* du biennium 2009-2010, conformément aux priorités gouvernementales. Ces thèmes sont principalement ceux du Symposium sur les créneaux d'excellence québécois et les pôles de compétitivité français du mois de mai 2008.

1. Thème : Aéronautique.

Sous-thèmes :

- ◆ Matériaux.
- ◆ Avionique.
- ◆ Avion vert - avion plus électrique.

2. Thème : Santé et biotechnologies (Innovations thérapeutiques).

Sous-thèmes :

- ◆ Développement de médicaments et produits santé.
- ◆ Technologies de la santé et équipements médicaux.
- ◆ Tests de dépistage et diagnostic.

3. Thème : Sciences et technologies de la mer.

Sous-thèmes :

- ◆ Gestion des ressources marines et protection de l'environnement.
- ◆ Valorisation des biomasses marines.

4. Thème : Environnement et développement durable.

Sous-thème :

- ◆ Valorisation des matériaux.
- ◆ Analyse de risques : risques technologiques, santé et environnement, écotoxicologie.
- ◆ Indicateurs de développement durable.

5. Thème : Transport terrestre avancé.

Sous-thèmes :

- ◆ Véhicules électriques.
- ◆ Systèmes de transport intelligents (STI).
- ◆ Motorisation utilisant l'hydrogène.

*Indiquer la thématique prioritaire si votre projet peut s'inscrire dans deux *catégories différentes*.

Critères d'admissibilité à la CPCFQ.

Les projets soumis doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- projets émanant d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche ;
- nouveaux projets ;
- respect des thèmes prioritaires ;
- présentation **conjointe** d'un projet de recherche commun par les équipes à leurs partenaires respectifs de la CPCFQ, à savoir au MRI, pour les équipes québécoises, et au Consulat général de France à Québec (Antenne de Montréal), pour les équipes françaises ;
- recommandation de l'établissement ou de l'organisme responsable ;
- recommandation des représentants des pôles de compétitivité français ou créneaux d'excellence/grappes industrielles québécois, s'il y a lieu.

Le potentiel de mise en réseau avec des chercheurs d'autres pays sera considéré comme facteur favorable.

Critères d'évaluation scientifique.

Après vérification de l'admissibilité des projets, ceux-ci seront soumis à une expertise scientifique menée parallèlement en France et au Québec. En France, cette évaluation sera coordonnée par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au Québec, elle sera réalisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et par ses fonds scientifiques. Au besoin, un avis sera demandé aux autres ministères ou organismes gouvernementaux concernés. Les instances de chaque pays se réuniront ensuite pour sélectionner conjointement les projets et décider du soutien à leur accorder.

Outre l'excellence scientifique, les principaux critères d'appréciation sont les suivants :

- originalité et caractère structurant du projet ;
- qualité du projet et de sa gestion liée à :
 - l'avancement scientifique ou technologique ;
 - sa présentation et à sa structuration ;
- qualité des équipes (composition, reconnaissance, réalisations) ;
- participation d'étudiants de niveau doctorant ou post-doctorant français et québécois; (la priorité sera donnée aux étudiants de niveau doctorant ou post-doctorant. Néanmoins, les étudiants de niveau maîtrise sont admissibles au programme.) ;
- qualité des réseaux nationaux et internationaux auxquels appartiennent les équipes ;
- complémentarité et contribution des deux équipes ;
- perspective de transfert technologique et de retombées socio-économiques ;
- valorisation des résultats (potentiel d'accroître notablement la visibilité et le rayonnement au plan international).

Sélection des projets.

La Commission permanente de coopération franco-québécoise qui se réunira au cours du premier trimestre de l'année 2009, procédera à la sélection finale des projets. Les résultats seront communiqués dans les plus brefs délais suivant cette réunion.

Documents à transmettre.

- ✓ Le formulaire de demande en version électronique.
- ✓ La fiche synthèse d'une longueur maximale d'une page en version **.doc**.
- ✓ Le CV des deux porteurs de projet (pour les québécois, un CV de type *Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies* (FQRNT) ou de type *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* (CRSNG) est recommandé).
- ✓ La lettre de recommandation de l'établissement universitaire ou de recherche des deux partenaires en version **.pdf** ou par télécopieur.
- ✓ S'il y a lieu, la lettre d'appui du directeur général du pôle de compétitivité français ou du créneau d'excellence/grappe industrielle québécois.

Durée des projets.

Les projets seront soutenus pendant une période n'excédant pas deux ans. Ils feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours du biennium 2009-2010. Le financement pour la deuxième année sera accordé sur la base de cette évaluation et selon les moyens financiers disponibles.

Calcul du soutien financier demandé.

Le soutien financier accordé aux équipes est établi selon les barèmes indicatifs suivants : (sujets à l'approbation de la CPCFQ pour le biennium 2009-2010) :

	FRANÇAIS AU QUÉBEC	QUÉBÉCOIS EN FRANCE
Transport international	1 150 €	1 000 \$
MISSION – Frais de séjour		
Indemnités de séjour (7 jours maximum)	160 \$ / jour	122 € par jour
STAGE – frais de séjour (1 mois et plus)		
Étudiant en maîtrise	1 500 \$ / mois	1 045 € par mois
Doctorant	1 500 \$ / mois	
Post-doctorat, chercheur	2 000 \$ / mois	

- D'autres dépenses sont admissibles pour les équipes québécoises, à savoir :
 - frais raisonnables de déplacement au Québec pour se rendre à l'aéroport et en revenir (pour les participants dont le lieu d'attachement est éloigné de 200 km et plus de l'aéroport de Québec ou de Montréal) ;
 - frais pour publication et diffusion de l'information ;
 - frais pour l'organisation d'un colloque, d'un séminaire ou d'une activité similaire ;
 - acquisition, conditionnellement à l'autorisation préalable du représentant de la ministre, de progiciels ou de logiciels spécialisés indispensables à la réalisation du projet ;
 - les montants demandés au titre des autres dépenses admissibles ne doivent pas représenter la majorité du financement demandé.

Propriété intellectuelle.

Il appartient aux chercheurs français et québécois, notamment aux responsables de projets, de prendre toutes dispositions utiles quant à la protection du patrimoine scientifique, technique et industriel français et québécois et de leur droit de propriété intellectuelle.

Il importe en particulier qu'ils veillent à ce que la coopération dont ils sont partenaires n'induisse pas de transferts indus de technologies françaises et québécoises vers d'autres pays.

Dépôt des projets.

Les deux équipes doivent remplir **conjointement** le formulaire prévu à cette fin ainsi que la fiche de synthèse, y joindre le curriculum vitæ des personnes responsables du projet et une lettre de recommandation de leurs établissements respectifs. Le dossier complet doit être adressé, **avant le 15 septembre 2008**, par courriel, aux adresses électroniques suivantes :

Pour l'équipe française :

Le responsable de projet pour l'équipe française doit faire parvenir la documentation à l'adresse électronique suivante :

- ✓ Au Consulat général de France :
adiscient@consulfrance-quebec.org
Télécopieur : 001.514.866.8133

Pour l'équipe québécoise :

Le responsable de projet pour l'équipe québécoise doit faire parvenir la documentation aux adresses électroniques suivantes :

- ✓ Au ministère des Relations internationales du Québec :
pauline.demers@mri.gouv.qc.ca
Télécopieur : 418-649-2654
- ✓ Au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :
louise.marcotte@mdeie.gouv.qc.ca
Télécopieur : 514-873-6397

N.B. Tout dossier réceptionné après la date limite de dépôts de projet ne sera pas pris en considération.

Les lettres de recommandation signées doivent être scannées ou envoyées par télécopieur aux numéros indiqués.

Pour toute information, veuillez vous adresser à :

l'équipe québécoise

M^{me} Francine Vinet
Conseillère en affaires internationales
Ministère des Relations internationales
Direction France
525, boulevard René-Lévesque Est
2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Tél. : (418) 649-2329
Télécopieur : (418) 649-2654
Courriel :
francine.vinet@mri.gouv.qc.ca

l'équipe française

M. Michel Pasquier
Attaché pour la science et la technologie
Service de coopération et d'action culturelle
Consulat général de France
1501 Mc Gill College, bureau 1130
Montréal (Québec) H3A 3M8
Canada
Tél. : 001.514.878.6210
Télécopieur : 001.514.866.8133
Courriel :
michel-louis.pasquier@diplomatie.gouv.fr